AED
Du 3 au 10 décembre 2026, aux CSA et à la CCP, je vote FSU !

Indispensables au bon fonctionnement du Service public d'Éducation et à la vie quotidienne des établissements, vous, AED, jouez un rôle essentiel dans l'encadrement, l'accompagnement et la réussite des élèves. Pourtant, malgré votre engagement, **votre métier reste trop peu reconnu, insuffisamment rémunéré et marqué par une précarité persistante.** Face à cette situation, le SNES-FSU n'a cessé de défendre vos droits et de porter vos revendications, **dans les instances comme dans les mobilisations**.

Ces dernières années, **vous vous êtes mobilisé·es aux côtés du SNES-FSU et de la FSU** pour dénoncer les bas salaires, le manque de personnels, la dégradation de vos conditions de travail et l'absence de véritables perspectives professionnelles. La mobilisation nationale du 2 juin 2026 a une nouvelle fois rappelé l'urgence d'agir. Si des avancées ont été obtenues, elles restent largement insuffisantes. Plus que jamais, **une véritable revalorisation salariale, une grille nationale de rémunération, des recrutements à la hauteur des besoins et des perspectives professionnelles durables sont indispensables.**

Premier syndicat dans les collèges et les lycées, le SNES-FSU reste pleinement engagé à vos côtés. Accompagnement individuel, défense collective, conseils et interventions auprès du rectorat : **nous agissons au quotidien pour faire respecter vos droits, améliorer vos conditions de travail et obtenir de nouvelles avancées.**

Voter, c'est déjà agir ! C'est faire entendre votre voix, donner du poids à vos revendications et adresser un message fort au ministère : **vous ne voulez plus de promesses, mais des actes ! Des salaires dignes, des emplois pérennes et une véritable reconnaissance de votre métier !**

Du 3 au 10 décembre 2026, pour renforcer la défense de vos droits, obtenir de meilleures conditions de travail et gagner de nouveaux droits, aux CSA et à la CCP, votez et faites voter pour la FSU et ses syndicats !

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Murielle Veisz, Isabelle Dyduch, Philippe Leyrat secrétaires académiques adjoint·es



Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67
s3cle@snes.edu
https://clermont.snes.edu

CLERMONT-FD CDIS
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Supplément n°3 au bulletin trimestriel n° 212 de Septembre 2026

Permanences du SNES-FSU Clermont
du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand





SOMMAIRE

Page 1 : Edito
Page 2 et 3: Elections professionnelles, pourquoi et comment voter FSU ?
Page 4 : Quelques avancées obtenues par le SNES-FSU

CSA académique et ministériel

Comités Sociaux d'Administration

→ CSA ministériel

Il regroupe les compétences de l'ancien CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et du CTM (Comité Technique Ministériel).

C'est au sein du CSA ministériel que se discutent les grandes orientations des réformes et les questions politiques. Celles-ci seront ensuite mises en place par le rectorat.

Le CSA du ministère de l'Éducation Nationale aborde notamment:

- L'égalité professionnelle femmes / hommes
- Le plan de formation
- La prévention des risques professionnels, santé au travail, conditions de travail
- Le temps de travail
- Les projets d'arrêtés de restructuration
- Les lignes directrices de gestion. Ce dernier point regroupe le pilotage des ressources humaines, les orientations en matière de mobilité et de valorisation des parcours professionnels).

→ CSA académique

Il regroupe les compétences des anciens CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et du CTA (Comité Technique Académique).

Les grandes orientations des réformes et les questions politiques sont traitées au sein des CSA ministériels.

Celles-ci sont ensuite discutées en CSA académiques et mises en œuvre par le rectorat.

On y traite de :

- Des moyens des établissements
- L'égalité professionnelle femmes / hommes
- Le plan de formation
- La prévention des risques professionnels, santé au travail, conditions de travail
- Le temps de travail
- Les projets d'arrêtés de restructuration
- Les lignes directrices de gestion. Ce dernier point regroupe le pilotage des ressources humaines, les orientations en matière de mobilité et de valorisation des parcours professionnels).



CCP académique AED / AESH

Commission consultative paritaire académique

Au sein de la CCP Surveillance accompagnement, nos élu·es vous accompagnent pour faire respecter vos droits et améliorer vos conditions de travail : temps de travail, formation, démissions… C'est aussi elle qui gère les conseils de discipline.

La CCP Surveillance accompagnement est convoquée pour les questions suivantes :

L'instance est convoquée pour des questions liées aux notations, aux congés formation ou mobilité, aux demandes de temps partiels en cas de refus de l'administration…

Elle peut se réunir à la demande de l'agent pour examiner des questions plus spécifiques, liés au temps de travail ou à la disponibilité, aux congés spécifiques etc.

La CCP surveillance accompagnement émet des avis et permet aux représentant·es des personnels de faire entendre leurs revendications.

F.S.U.

Avec la FSU, des élu·es et des militant·es de terrain



Isabelle DYDUCH -AESH-



Hélène DUPIC -AESH-



Killian CHÉRASSE -AED-

Parce qu'on n'est jamais aussi bien défendu·e que par des collègues qui exercent le même métier

La FSU et ses syndicats nationaux s'engagent, scrutin après scrutin, pour défendre vos droits et faire entendre votre voix. Au quotidien, nos élu·es agissent dans toutes les instances pour faire respecter le travail des personnels, améliorer les conditions d'exercice et porter un projet d'école émancipatrice.

: pourquoi il faut voter pour la FSU ?



Pour les AED, la FSU revendique :

→ Une **augmentation significative des salaires** : revalorisation immédiate des rémunérations, avec un salaire minimum revendiqué de 1 850 € nets, création d'une grille indiciaire nationale prenant en compte l'ancienneté et garantissant une progression salariale.

→ Un **temps plein rémunéré sur la base de 24 heures hebdomadaires** : réduction du temps de travail sans perte de salaire, fin de l'annualisation et reconnaissance des missions éducatives.

→ La **fin de la précarité et la sécurisation des emplois** : des contrats d'au moins trois ans, un accès effectif et équitable au CDI après six ans d'exercice, ainsi que de véritables perspectives professionnelles.

→ Une **formation initiale et continue qualifiante** : une formation adaptée aux missions éducatives, accessible sur le temps de travail, et des possibilités facilitées de poursuite d'études, de préparation aux concours et de validation des acquis de l'expérience.

→ Une **amélioration des conditions de travail** : des emplois du temps respectueux des personnels, la fin des missions abusives, le respect des droits et la reconnaissance du rôle éducatif des AED.

→ Des **recrutements à la hauteur des besoins** : création de postes en nombre suffisant pour garantir un encadrement de qualité des élèves, alléger la charge de travail et assurer le bon fonctionnement des vies scolaires.

→ Des **droits renforcés et garantis pour toutes et tous** : transparence des recrutements et des renouvellements de contrats, droit à la mobilité, portabilité du CDI et possibilité de contester les décisions défavorables devant les instances compétentes.

→ **L'égalité de traitement et la reconnaissance professionnelle** : versement intégral des indemnités REP et REP+, respect des compétences et des missions des AED et reconnaissance de leur place essentielle au sein des équipes éducatives.

Un point central dans les revendications de 2026

Pour le SNES-FSU, les AED ne doivent plus être considérés comme des personnels précaires et interchangeables. Leur rôle indispensable dans le fonctionnement des établissements et l'accompagnement des élèves exige une véritable reconnaissance professionnelle. La FSU revendique une politique ambitieuse pour les AED : des salaires dignes, des emplois sécurisés, un temps plein à 24 heures et des recrutements suffisants, afin de garantir de meilleures conditions de travail et un Service public d'Éducation de qualité.

Comment voter aux CSA et à la CCP :

toutes les infos sur https://clermont.snes.edu/-Elections-professionnelles-2026-.html
ou en scannant le QR code ci-dessous

Étape 1 — À partir du 5 octobre : créer son espace électeur

Depuis le lien à usage unique reçu sur ma messagerie professionnelle
Votre identifiant est votre adresse professionnelle académique.
Suivez ensuite la procédure indiquée sur le portail pour : créer votre mot de passe et choisir une question secrète et enregistrer sa réponse.

Étape 2 — Récupérer votre code de vote

Le code de vote est indispensable pour participer aux scrutins. Il est différent du mot de passe que vous avez créé pour voter. A partir du 10 octobre, votre code de vote sera accessible sur l'ENSAP et restera consultable jusqu'à la fin de la période de vote.

Étape 3 — Du 3 au 10 décembre : voter FSU

Rendez-vous sur le portail des élections professionnelles. Comment voter ?

Si vous êtes AED en CDD et que vous n'avez pas accès à ENSAP, vous pourrez obtenir un code de vote à partir du 3 décembre, depuis votre espace électeur, en suivant la procédure par France Connect ou par la question défi, avec votre numéro de sécurité sociale (NIR) ou votre NUMEN

1/ Ouvrez votre espace électeur avec votre adresse professionnelle académique et le mot de passe créé lors de l'étape 1.
2/ Cliquez sur « Je vote ».
3/ Saisissez votre code de vote.
4/ Choisissez le premier scrutin pour lequel vous souhaitez voter.
5/ Faites défiler les listes jusqu'à la FSU, puis cliquez sur « Je veux voter. J'active la sélection de mon choix de vote ».
6/ Revenez sur le logo FSU : la page de vote s'affiche avec le seul logo FSU. Cliquez sur « Je vote » pour valider votre choix.
7/ La page « Accusé de réception » confirme votre vote. Vous pouvez télécharger votre preuve de vote.
8/ Recommencez la procédure pour chacun des autres scrutins auxquels vous êtes appelé·e à participer.

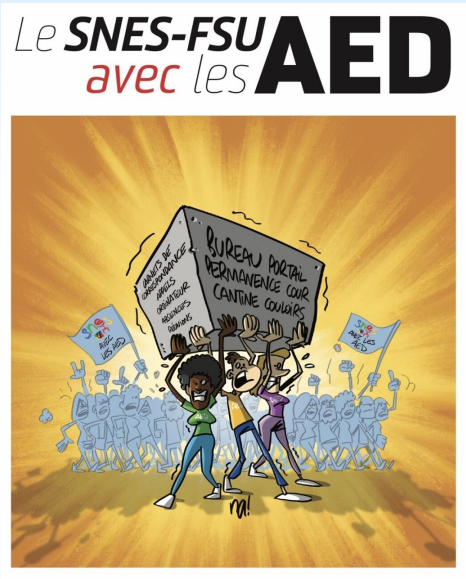
Quelques avancées obtenues par le SNES-FSU

AED en CDI : une grille d'avancement obtenue grâce à l'action du SNES-FSU !

Une avancée importante pour les AED en CDI de l'académie de Clermont ! Après plusieurs années de revendications portées par le SNES-FSU, le rectorat a présenté, lors du groupe de travail du 22 mai 2025, une grille académique d'avancement applicable à compter du 1er septembre 2025. Basée sur la grille nationale des AESH, elle permet **une progression de la rémunération des AED en CDI**, avec un premier avancement prévu pour les collègues ayant signé leur CDI dès 2022.

Cette avancée reste cependant insuffisante ! Le passage à l'échelon supérieur est conditionné à un entretien professionnel tous les trois ans. Le SNES-FSU continue donc de revendiquer **un avancement automatique, sans risque de blocage lié à l'évaluation hiérarchique**, ainsi qu'une véritable grille indiciaire nationale pour l'ensemble des AED.

Une victoire syndicale qui démontre l'utilité de l'action collective et la nécessité de continuer à renforcer le SNES-FSU !



Maintien des quotités de service grâce au SNES-FSU

Lors du Comité Social d'Administration Académique (CSAA) du lundi 29 juin, le SNES et la FSU sont intervenus auprès de Madame la Rectrice pour dénoncer des baisses de quotités de service pour des AED lors de leur cédéisation et exiger le maintien de ces quotités. En effet, la section académique du SNES-FSU a été interpellée à plusieurs reprises à ce sujet. Madame la Rectrice nous a répondu qu'elle était **favorable au maintien de ces quotités**. Il s'agit là d'une **avancée importante pour les collègues AED** concerné·es obtenue **suite aux interventions du SNES-FSU**. Le SNES-FSU reste vigilant pour faire respecter cet engagement.

Rétroactivité de l'indemnité REP/REP+ : le SNES-FSU aux côtés des AED !

Le Ministère de l'Education nationale a longtemps refusé le versement de la prime REP/REP+ aux AED et AESH. Sa volonté d'ignorer le principe d'égalité de traitement des personnels lorsqu'ils sont soumis au même environnement professionnel a été officiellement dénoncée par le **rejet de deux pourvois** qu'il avait présentés au **Conseil d'État** pour le conforter dans son refus de verser cette prime aux AED. Par cette décision du 16 juillet 2025, le Conseil d'État a réaffirmé le principe d'égalité de traitement dû à tous·tes les agent·es de l'Education Nationale. Tous les personnels exerçant dans les réseaux d'éducation prioritaire doivent bénéficier d'une prime depuis le **décret du 28 août 2015**.

Suite aux interventions des organisations syndicales et notamment du SNES-FSU en tant que syndicat majoritaire, le ministère a fini par donner des instructions aux rectorats pour engager le **versement rétroactif** de cette prime. C'est le résultat de la pression syndicale dont celle du SNES-FSU pour faire valoir les droits des AED à obtenir le versement de cette prime. **La section académique du SNES-FSU a accompagné des dizaines d'AED de l'académie pour qu'ils et elles puissent enfin toucher les sommes dues (plusieurs milliers d'euros pour certain·es). Le SNES-FSU continue de se battre contre le principe de la prime au montant différencié selon les personnels.**

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- **Pour défendre mes droits** individuels et collectifs
- **Pour être informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- **Pour gagner des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions…
- **Pour appartenir au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- **Pour réfléchir collectivement aux contenus et aux pratiques professionnelles** et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- **Pour porter un projet ambitieux** pour l'Ecole.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement

Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : https://https://clermont.snes.edu/Adherer-au-SNES-FSU-en-2026-2027.html

SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu - https://clermont.snes.edu
Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 1230 S 05602 - Directeur de la publication : Fabien CLAVEAU
Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (supplément inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU. Conformément à la loi du 08.01.1978 vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU
Bulletin imprimé par Hyperburo Blatin Clermont-Ferrand